

**Séance du Conseil de Ville
du 8 décembre 2025, 17 heures**

Salle du Conseil de Ville

Ordre du jour n° 9 / 2025

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. Questions orales
4. Promesses d'admission à l'indigénat communal
5. Prise en charge du déficit annuel de Patinoire régionale Delémont SA à hauteur de maximum
200'000.- francs, sur 10 ans (CSE)
6. Budget communal 2026
7. Election du Bureau pour l'année 2026
8. Divers

BUREAU DU CONSEIL DE VILLE

La secrétaire :

Lucie Üncücan-Daucourt

Demande-s d'admission à l'indigénat communal

Nom et prénom :	KETEMA Yonas, Monsieur
Date de naissance :	23 juillet 1977
Ressortissant :	érythréen
Etat civil :	marié/e
Domicile :	rue des Pervenches 41, 2800 Delémont
Membre-s de la famille compris dans la demande :	ses enfants Merhawi, né le 11 septembre 2012, et Asmayt, née le 27 juillet 2014, ressortissants érythréens
Finance de naturalisation :	Fr. 200.-

Nom et prénom :	MBARGA MBARGA Dieudonne, Monsieur
Date de naissance :	15 avril 1974
Ressortissant :	allemand
Etat civil :	marié/e
Domicile :	rue des Carrières 19, 2800 Delémont
Membre-s de la famille compris dans la demande :	son fils Samuel, né le 29 juillet 2022, ressortissant camerounais
Finance de naturalisation :	Fr. 600.-

Nom et prénom :	SUTHAGAR Shugirshan, Monsieur
Date de naissance :	28 mars 2001
Ressortissant :	sri lankais
Etat civil :	célibataire
Domicile :	route de Moutier 93, 2800 Delémont
Membre-s de la famille compris dans la demande :	-
Finance de naturalisation :	Fr. 200.-

Nom et prénom :	VALCOV Roxana, Madame
Date de naissance :	29 mars 1975
Ressortissante :	française
Etat civil :	marié/e
Domicile :	rue Jean-Prévôt 16, 2800 Delémont
Membre-s de la famille compris dans la demande :	son époux Monsieur Sorin Tilie, né le 26 février 1978, et leurs enfants Giulia Alexandra Tilie, née le 10 septembre 2009, Raphael Florian Tilie, né le 7 septembre 2012, et Edouard Gabriel Tilie, né le 2 juin 2015, ressortissants français
Finance de naturalisation :	Fr. 600.-

Nom et prénom :	YOUSSEF Meyad, Monsieur
Date de naissance :	15 juillet 1986
Ressortissant :	syrien
Etat civil :	marié/e
Domicile :	rue Auguste-Quiquerez 89, 2800 Delémont
Membre-s de la famille compris dans la demande :	ses enfants Aland, né le 15 août 2018, et Kian, né le 27 mars 2025, ressortissants syriens
Finance de naturalisation :	Fr. 600.-

Préavis du Conseil communal

Lors de sa séance du 18 novembre 2025, le Conseil communal a préavisé favorablement les présentes demandes d'admission à l'indigénat communal et il invite le Conseil de Ville à voter les arrêtés y relatifs, consultables à la Chancellerie, de même que les dossiers de requête.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Message au Conseil de Ville

Prise en charge du déficit annuel de la Patinoire régionale Delémont SA à hauteur de maximum 200'000.- francs, sur 10 ans.

1. PREAMBULE

En 2008, les membres du conseil d'administration de la Patinoire Régionale Delémont SA tiraient la sonnette d'alarme pour passer le message qu'il devenait de plus en plus difficile de gérer cette infrastructure sportive. Les conditions météorologiques étaient alors la cause principale de ces difficultés.

La seule solution réellement efficace sur le long terme était une couverture partielle de la patinoire, l'aménagement de vestiaires pour le public et pour les clubs locataires, ainsi que de la buvette. Le coût total de tous ces travaux se montait à CHF 3'880'000.-. La Municipalité de Delémont était le plus grand actionnaire de la SA. C'est à ce titre et parce que la Ville était la commune siège de l'installation sportive que la SA l'avait sollicité en priorité afin d'obtenir une garantie de prise en charge de déficit. Les communes du district étaient ensuite également rentrées en matière pour assumer une part du déficit. Le message soumis au peuple delémontain avait été accepté et la Ville de Delémont s'était engagée à verser un montant de CHF 250'000.- annuel à la Patinoire Régionale Delémont SA pour une période de 15 ans.

2. FINANCEMENT ANNUEL 2026-2035

L'engagement, de la Ville de Delémont pour la Patinoire Régionale Delémont SA arrive à son échéance au 31 décembre 2025. Avec l'objectif d'assurer le financement durable de la patinoire régionale de Delémont dès 2026, le Conseil communal a pris connaissance de la situation financière actuelle et des perspectives de l'infrastructure dédiée aux sports de glace. Au printemps dernier, le Conseil communal avait rapidement transmis une position par écrit à l'association des Maires et des Présidents de Bourgeoisie du district de Delémont (AMDD). Le souhait du Conseil communal était un rééquilibrage de la couverture de ce déficit qui prenne davantage en compte la provenance des utilisateurs de la patinoire ainsi que le montant investi par habitant. Les statistiques des années écoulées démontrent en effet d'une part que les deux sociétés principales utilisatrices des installations comptent moins de 40% de membres domiciliés à Delémont et d'autre part que les élèves scolarisés dans le chef-lieu jurassien représentent approximativement le tiers des visiteurs dans le cadre des leçons de sport. Ainsi, en plus de ne représenter que 30% de la population de vallée, les delémontaines et delémontains représentent largement moins de la moitié des utilisateurs de la patinoire.

Se basant sur ces éléments chiffrés et tenant compte du fait que Delémont est la commune siège, l'Exécutif delémontain reste favorable à assumer à titre forfaitaire, et sous réserve de l'Autorité compétente, plus de la moitié du déficit annuel durant une période de 10 ans, mais en appliquant une répartition plus égalitaire de cette prise en charge de déficit avec les autres communes du district.

Dès 2026, notamment pour des raisons de coûts d'entretien général en augmentation, le déficit annuel de la Patinoire Régionale Delémont SA s'élèvera à CHF 350'000.-. Le Conseil communal, dans le but de trouver une solution qui soit viable, propose de diminuer l'engagement annuel de la Ville en passant CHF 250'000.- à CHF 200'000.- par an. Cette proposition relayée à l'AMDD, a été acceptée par la majorité des communes membres.

Le Conseil communal demande au Conseil de Ville de valider l'engagement annuel de la Ville de Delémont de CHF 200'000 - en faveur de la Patinoire Régionale de Delémont SA pour les 10 prochaines années.

Financement annuel de la Ville de Delémont en faveur de la Patinoire Régionale Delémont SA	
Montant annuel 2026-2035	CHF 200'000.00.-

3. PREAVIS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Ce dossier a été préavisé favorablement par la Commission des sports lors de sa séance du 30 octobre 2025.
Ce dossier a été préavisé favorablement par la Commission des finances lors de sa séance du 25 novembre 2025.

Le Conseil communal propose d'accepter le contrat de prestations entre la Ville de Delémont et la Patinoire Régionale Delémont SA portant sur les années 2026 à 2035, impliquant la diminution de prise en charge du déficit de fonctionnement de la Patinoire Régionale Delémont SA par la Ville de CHF 250'000.- à CHF 200'000.- par an.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 27 novembre 2025

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - l'article 29 al. 1 let. r) et v) du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le rapport du Conseil communal du 4 novembre 2025 ;
 - le préavis favorable de la Commission des sports du 30 octobre 2025 ;
 - le préavis favorable de la Commission des finances du 25 novembre 2025 ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. La prise en charge du déficit annuel de la Patinoire régionale Delémont SA à hauteur de maximum 200'000.- francs, sur 10 ans est acceptée.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt

Délai référendaire : 19 janvier 2026

Delémont, le 8 décembre 2025

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 11 novembre 2025 ;
 - l'article 29 al.1 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis de la Commission des finances du 25 novembre 2025 ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le budget communal 2026 est accepté.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Michel Rion

Lucie Üncücan-Daucourt

Délai référendaire : 19 janvier 2026

Delémont, le 8 décembre 2025